

PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ



PÉRINATALITÉ

Vous êtes enceinte et vous rencontrez des difficultés

- absence de couverture sociale totale ou partielle,
- rupture de logement ou d'hébergement,
- rupture de ressources,
- isolement, etc.

La PASS PÉRINATALITÉ vous propose un suivi médical et social durant votre grossesse

- consultations gratuites avec une Sage-Femme,
- soutien dans vos démarches administratives,
- prise en charge de médicaments et/ou examens.



Informations et /ou RDV

Du lundi au vendredi de 9h à 15H30



0262 98 83 59



0262 98 83 41



passperinatalite@gher.fr

PERMANENCES DE LA PASS PÉRINATALITÉ

Lundi et Mercredi - 9h à 12h

